



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Agrément bénévole natation 2026 DSDEN 07

De l'aisance aquatique vers le savoir
nager en sécurité





Le cadre institutionnel

Note de service du 28 février 2022

<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/savoir-nager/circulaires-natation>

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un **parcours de formation** pour devenir nageur, **dés le cycle 1.**

Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes :

« dans la mesure du possible prévoir 3 à 4 séquences d'apprentissage à l'école primaire ».

« une séance hebdomadaire est un seuil minimal...

Des programmations plus massées de 2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs... »



Taux d'encadrement

(il ne tient pas compte du personnel qualifié et dédié à la surveillance)

Taux d'encadrement par groupe-classe

	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Mission des professeurs

Organiser les enseignements, mais aussi assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur.

Le professeur veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles.

Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

Mission des intervenants professionnels ou bénévoles

Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Les intervenants agréés par l'IA-DASEN, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des professeurs, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

Organisation de la surveillance

L'enseignement des activités de natation doit obligatoirement être fait sous la surveillance d'un personnel qualifié exclusivement affecté à cette tâche.

Les surveillants du bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours.

Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

Mission des intervenants bénévoles

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.

Ces intervenants bénévoles sont soumis :

- d'une part à un agrément préalable (délivré par l'IA-DASEN) qui consiste à vérifier leurs compétences et leur honorabilité**
- d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.**

Mission des intervenants bénévoles

Ils peuvent :

- **assister le professeur** dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- **prendre en charge un groupe d'élèves** que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur.

Mission des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective

- **Ces adultes** n'interviennent pas dans une activité d'enseignement, ils ne sont pas soumis à l'agrément mais à l'autorisation préalable du directeur d'école.
- À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (**ATSEM**) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective.
- Les accompagnants des élèves en situation de handicap (**AESH**) ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation. Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Repères, paliers d'acquisition et tests

1/ **l'aisance aquatique**, 3 paliers d'acquisitions :

- Entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau.
- Sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul de l'eau.
- Entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul de l'eau.

Repères, paliers d'acquisition et tests

2/ le Pass-nautique, test qui peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité :

- Effectuer un saut;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes;
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes;
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Repères, paliers d'acquisition et tests

3/ l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) :

Réalisation du test de capacités en continuité, sans reprise d'appuis solides. Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.

- Entrer dans l'eau en chute arrière;
- Se déplacer sur une distance de 3,5m;
- Franchir en immersion complète un obstacle (1,5m);
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15m, réaliser un surplace vertical pendant 15s et poursuivre la distance des 20m;
- Faire ½ tour sans reprise d'appui et passer en position dorsale pour effectuer une distance de 20m au cours duquel il faudra réaliser un surplace en position horizontale pendant 15s;
- Franchir à nouveau en position ventrale l'obstacle puis revenir au point de départ pour s'ancrer de manière sécurisée.

Ce test de capacités est complété par des connaissances et attitudes

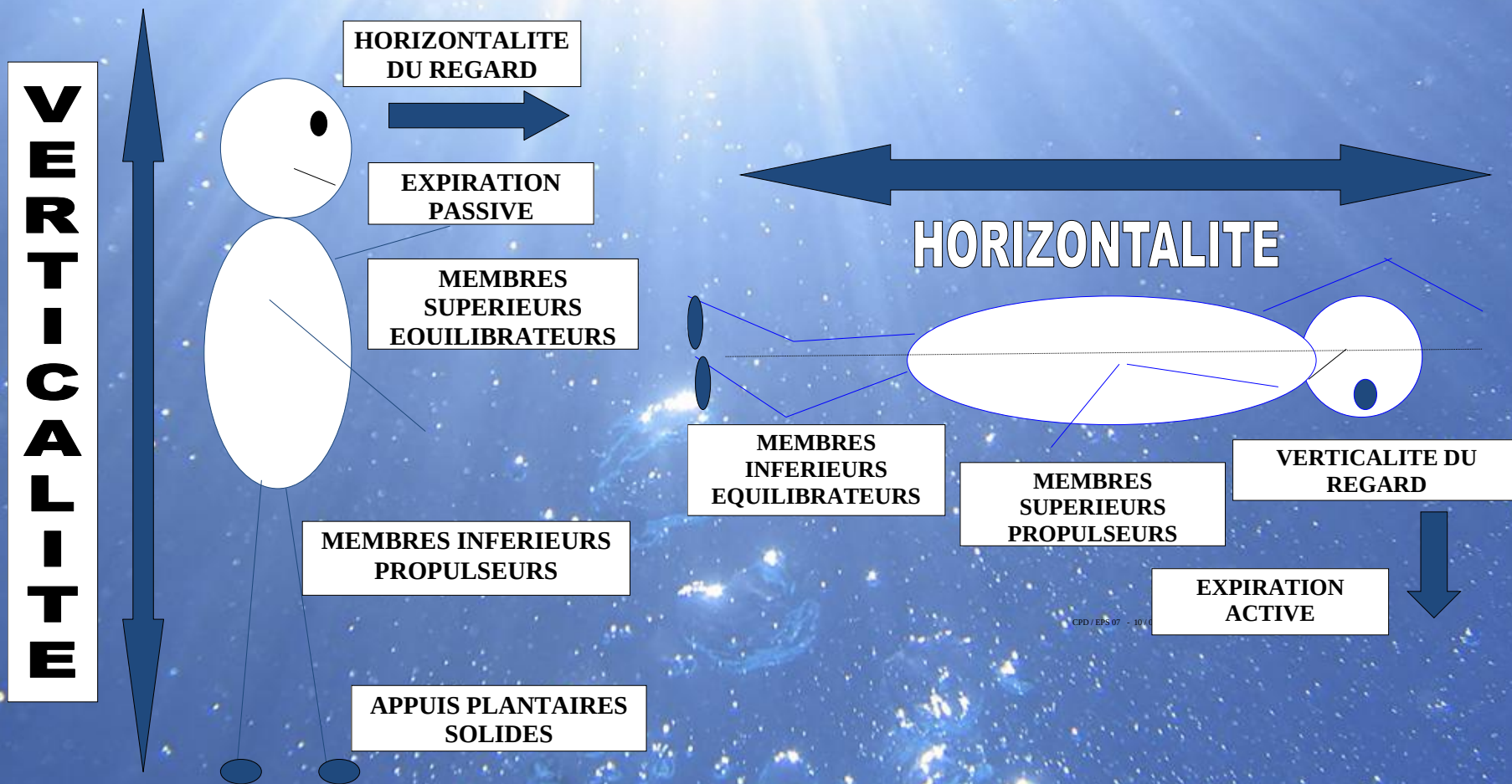


Du terrien au nageur

Terrien	Nageur
Position debout	Position horizontale
Appuis plantaires solides	Appuis multiples et fuyants
Force de gravitation (le CG est au dessus des appuis)	Gravité et poussée d'Archimède
Regard horizontal	Regard vertical
Prise d'information directe	Prise d'informations indirecte
Respiration : Expiration passive	Expiration active et forcée
Equilibration par les bras	Equilibration par les jambes
Propulsion par les jambes	Propulsion surtout par les bras
Résistances de l'air	Résistances de l'eau



Du terrien au nageur





ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Construction du savoir-nager

Corps
flottant

Être capable
de ne rien
faire dans
l'eau et de
choisir sa
forme pour
donner une
direction à
son corps.

Corps
projectile

Être capable de
construire et
entretenir un
déplacement
sans
mouvement à
partir d'un
appui solide au
départ.

Corps
propulseur

Créer et
entretenir de
la vitesse en
nage
complète
avec une
respiration
régulière.



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Le corps flottant



Entrer et sortir de l'eau sans utiliser l'échelle, tous ensemble.



Se déplacer tous ensemble avec les épaules plus ou moins immergées.



Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes.



Toucher le fond avec les pieds en s'agrippant à quelqu'un ou quelque chose pour descendre et pour remonter.



Laisser passivement l'eau agir sur son corps.



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Le corps projectile



S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes.



Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager.



Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide.



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Ce diaporama est sur le site départemental EPS

<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/agrements-benevoles/agrement-natation>

Pour aller plus loin vous pouvez consulter

<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/savoir-nager>

**Nous vous remercions pour votre
attention et votre engagement
bénévole auprès des enseignants**

**La partie théorique de l'agrément est
terminée, nous allons maintenant passer à
la partie pratique et vérifier vos
compétences en natation dans le bassin.**

**Votre agrément sera valide pendant 5 années sous condition de
vérification de votre honorabilité chaque année. Le directeur de
l'école pourra consulter cet agrément sur l'application des
intervenants bénévoles GENIE.**

QR CODE pour accéder directement au diaporama sur le site départemental EPS

